

L'EVALUATION DE L'ETAT DIRECTIVE CADRE EN COURS D'EAU : indices, grilles, modalités de calcul.



POLYTECH Montpellier
16/02/16
Luc BARBE



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

LE « BON ETAT » ET LES RESEAUX DEFINIS PAR DES TEXTES REGLEMENTAIRES

DCE fin 2000.

Circulaire « bon état » eaux de surface juillet 2005 puis guide technique. Circulaire « surveillance » de 2006.

AM du 25/01/10 « méthodes » modifié (dernière version 27/07/15) avec guide technique.

AM du 25/01/10 « programme de surveillance » modifié (dernière version 07/08/15).



LE BON ETAT 4 composantes

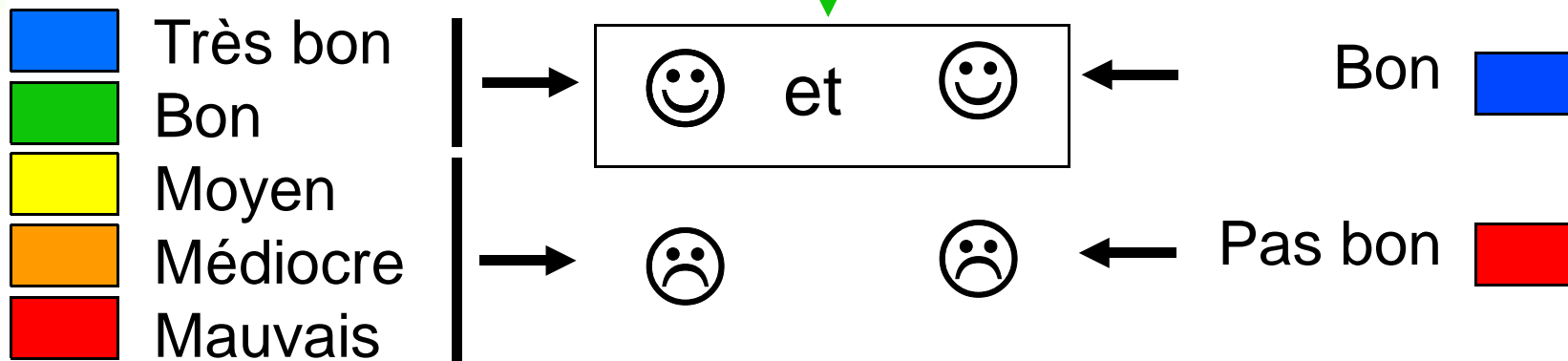
Bon état

État écologique

(biologie, physico-chimie, ps)

État chimique

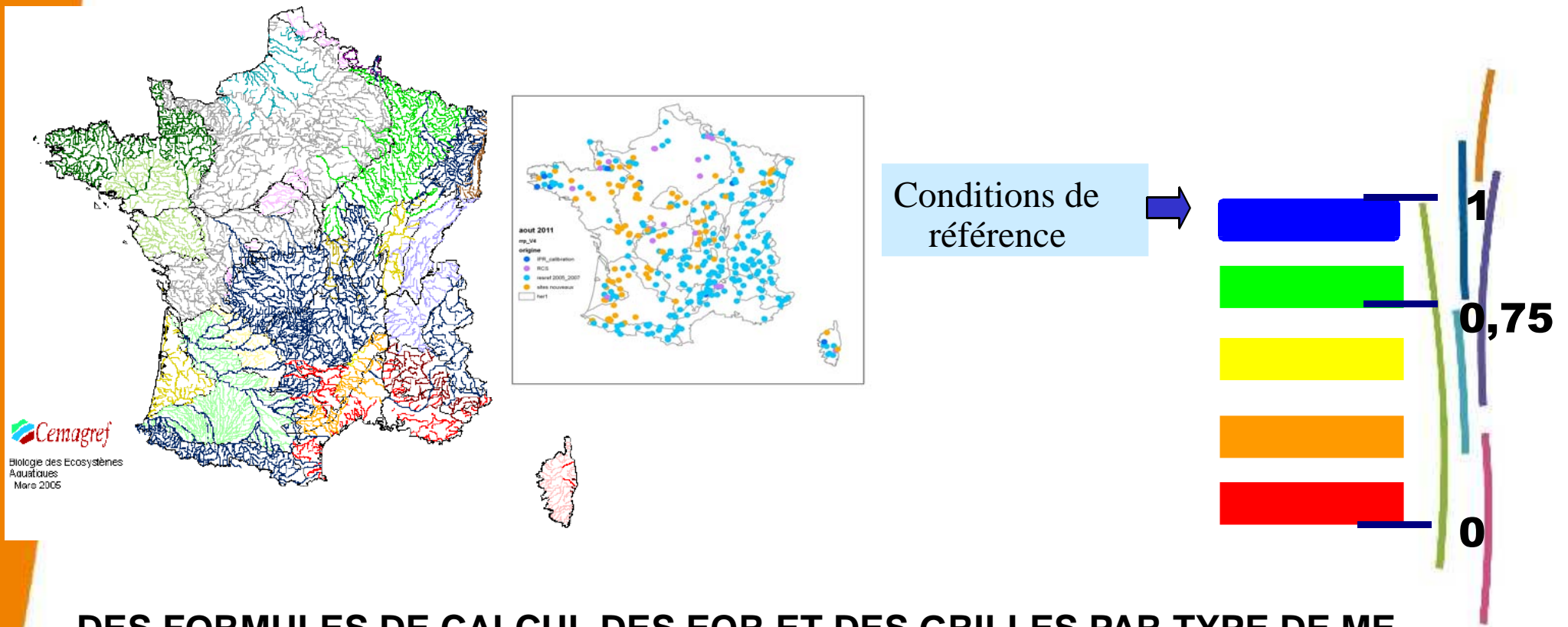
(normes européennes)



Et le 5ème élément : l'hydromorphologie
doit être **bleue** pour que le **bleu** soit **bleu**

La règle générale de l'évaluation biologique :

Un type de ME / une référence par type / une mesure d'écart à cette référence...



DES FORMULES DE CALCUL DES EQR ET DES GRILLES PAR TYPE DE ME (pour diatomées, invertébrés, macrophytes) DONNENT LE NIVEAU D'ETAT.

La règle pour la physico-chimie

Paramètre	TBE/BE	BE/moy.	Moy./médio.	Médio./mauv.
O2	8	6	4	3
% O2	90	70	50	30
DBO5	3	6	10	25
COD	5	7	10	15
T°C	20 ou 24	21,5 ou 25,5	25 ou 27	28
PO4	0,1	0,5	1	2
Pt	0,05	0,2	0,5	1
NH4	0,1	0,5	2	5
NO2	0,1	0,3	0,5	1
NO3	10	50		
pH min	6,5	6	5,5	4,5
pH max	8,2	9	9,5	10

Règle du 90 % + paramètre déclassant + agrégation assouplie

La règle pour les p.s.

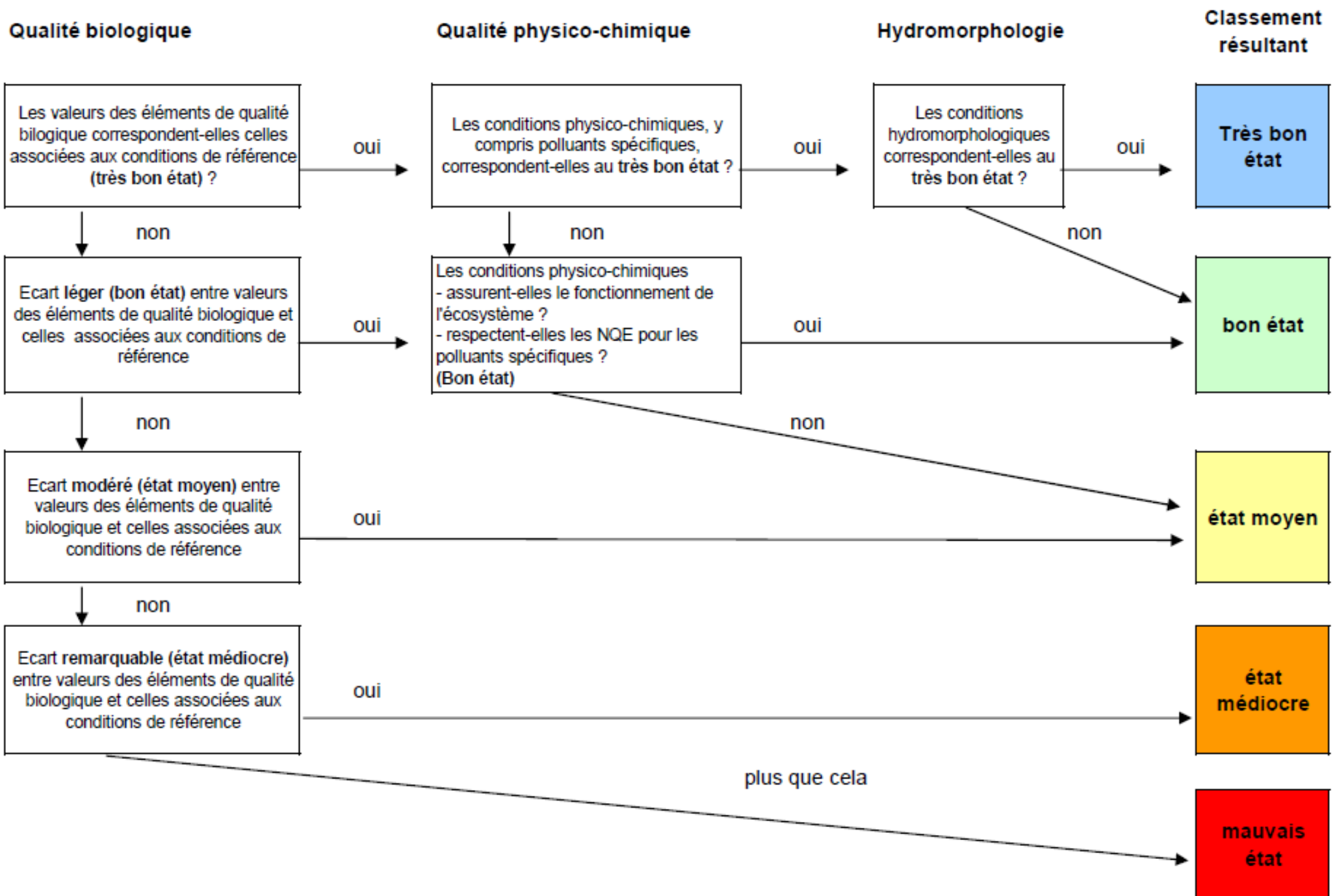
4 polluants minéraux : As, Cu, Cr, Zn avec des NQE très sévères mais ajouts du fond géochimique..+ pour Zn et Cu calcul de la fraction biodisponible.

Une vingtaine de synthétiques (pesticides) : Glyphosate, AMPA, 2,4 MCPA, Chlortoluron, Métazachlore etc...avec des NQE parfois « confortables ». Déclinés par districts.

Il existe un TBE pour les p.s. = référence pour les minéraux et < LD pour les synthétiques.



Agrégation des éléments EE



La règle pour la chimie

(SD,SDP = micropolluants organiques ou minéraux)

Cinquantaine de substances : pesticides, HAP, phtalates, phénols, résidus médicamenteux, dioxines/PCB, métaux lourds....

NQE en MA ou en CMA sur eau et une dizaine sur biote (PCB, Hg, HAP, HBCDD, PFOS...).

Pour les métaux ajout du fond géochimique et pour Ni évaluation fraction biodisponible.

2 cas possibles < ou > NQE (bleu ou rouge)

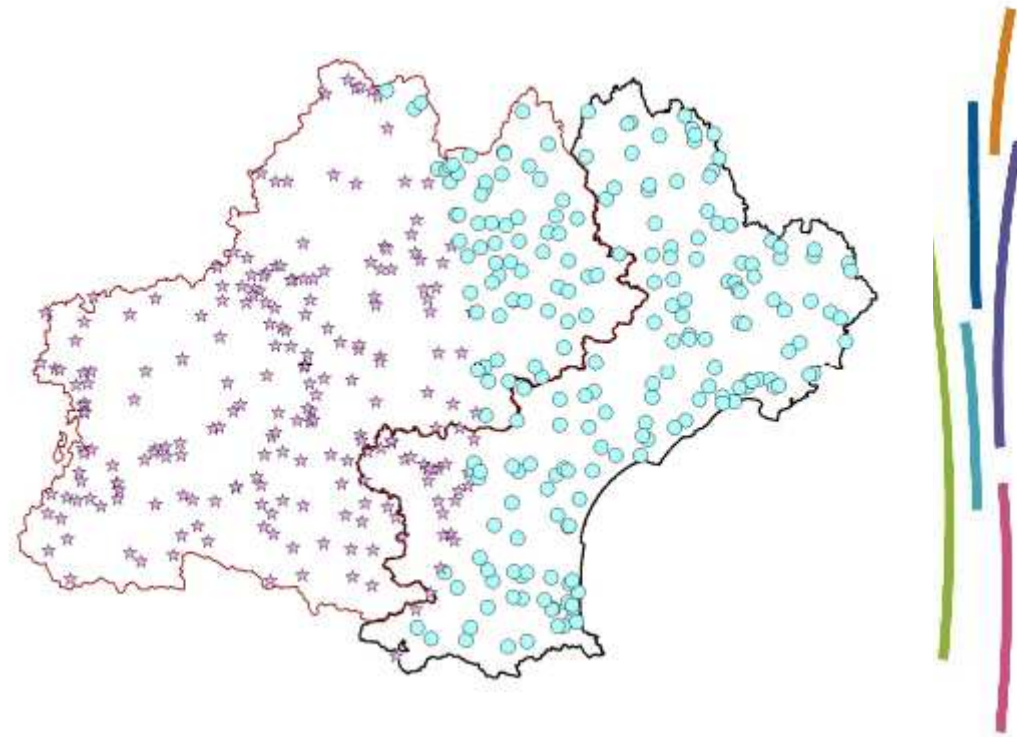
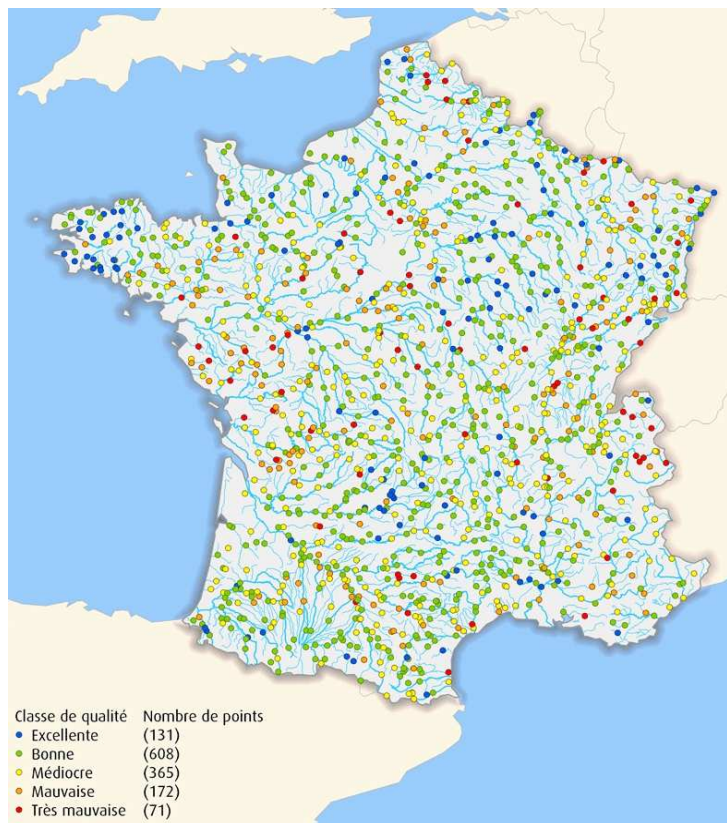


Où évalue t-on tout cela ?

Le programme de surveillance

RCS = réseau de contrôle de surveillance (neutre, donne une image statistique).

RCO = réseau de contrôle opérationnel (surveille les « problèmes »).



A quel pas de temps ?

paramètres	Nbr année de suivi / SDAGE (6 ans)	Nbr de contrôles / an
Phytoplancton	6	4
Poissons	3	1
Invertébrés	6	1
Diatomées	6	1
Macrophytes	3	1
Physico-chimie	6	6
Polluants spécifiques EE	2	4
SD/SDP (chimie)	1 ou 2 ou 6 (biote)	12 ou 1(biote)
Substances pertinentes non DCE	1 ou 2	1 (sédiments), 4 ou 6
Hydromorphologie	1	1

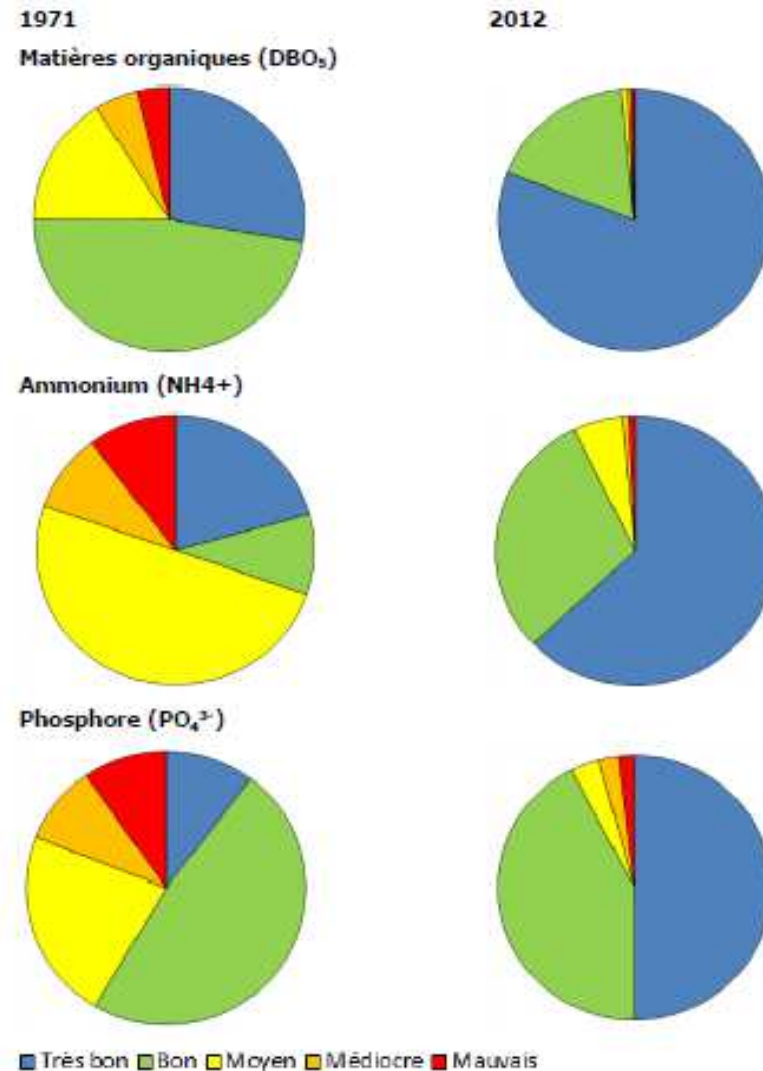
BILAN EN 2016 LRMP

50 % des ME rivières en bon état écologique ou mieux en 2016 (40 % en 2009).

Idem pour l'état chimique, mais les 2 croisés c'est moins....

Cependant les progrès sont sensibles surtout sur les pollutions « classiques » :

Evolution de la qualité de l'eau des rivières du bassin Adour-Garonne sur 300 stations identiques (1971/2012)

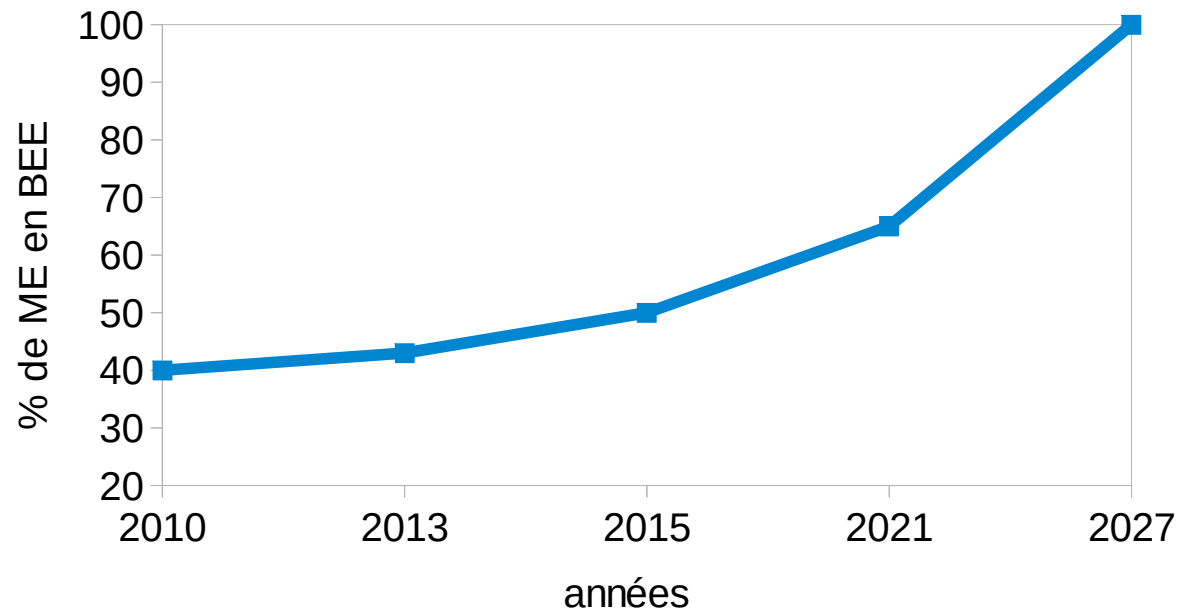


ESPOIRS / CRAINTES

Objectif théorique 100 % de BE en 2027 sauf dérogations OMS.

Encore 2 x 6 ans pour y arriver.

Cinétique :



10 % de gains sur les plans 2009-2015, compte tenu de l'inertie au démarrage + les dérogations OMS c'est jouable....

**La DREAL LRMP
vous remercie de
votre attention**



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr